



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 juin 2018 – 20h45

Procès-verbal

L'an deux mille dix-huit, dix-huit juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Caroline RÉMONT, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Clotilde PERCHERON, Christophe PETIT, Michel CRETON, Sophie MAROUFI,

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Gérard CRASSIN, Christophe BIGNAUT, Serge RENAUT, Hélène CAYUELA

Absents excusés :

Julie DORE, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS
Jean-Marc BODESCOT, donne pouvoir à Daniel MORIN
Frédérique MARTIN donne pouvoir à Caroline RÉMONT
Michèle CHÉRAMY donne pouvoir à Carine ROUX
Jean-Louis GALA donne pouvoir à Patrick TESTE
Richard GAILLARD

Absents :

Christophe PETIOT, Nicolas LESOUDIER,

Caroline RÉMONT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

I/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 Mai 2018.

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 25 Mai 2018.

Monsieur Crassin apporte quelques corrections orthographiques à la fin du compte-rendu. Il faut donc lire :

« Monsieur CRASSIN

- Le comité syndical des 4 rivières a réélu son président et vice-présidents car les élections du 1^{er} mars avaient été annulées, les votes ayant eu lieu à mains levées. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

II/ Décision du Maire

Monsieur le MAIRE présente un devis de l'entreprise Saint Maclou pour l'achat de rideaux occultant pour l'école élémentaire pour un montant de 1649.13€ HT

Monsieur le MAIRE présente un devis pour l'achat du serveur informatique de la mairie, les mises à jour des licences, la sauvegarde, un onduleur pour un montant de 8 617.45€ HT

III/ Travaux – Urbanisme

A/ Devis d'installation de visiophones au groupe scolaire et crèche/restaurant scolaire

Dans le cadre de la sécurisation des ERP (groupe scolaire, crèche et Restaurant scolaire), Monsieur le Maire présente deux devis :

- Centre Alarme pour un montant de 19 350.66 € HT
- AELD pour un montant de 26 241.00 € HT.

Une demande de subvention au titre de la DETR a été accordée d'un montant de 6344 € pour le groupe scolaire et 2 669 € pour la crèche/restaurant scolaire.

Une demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) est en attente.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour le devis de l'entreprise CENTRE ALARME (19 350.66 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le devis de Centre Alarme pour un montant de 19 350€ HT**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

B/ Devis école : aménagement de la cour et portes de secours et des sanitaires

Monsieur le Maire présente les devis pour l'aménagement de la cour d'école :

- pour le préau : entreprise DALO pour un montant de 12 370 € HT
- Dalle goudron : entreprise TTC pour un montant de 9 085.00 € HT (7,00 x 10,00 ml)
- Jeu de piste : société Eden Com pour un montant de 2 660.00 € HT (3,00 x 3,00 ml)

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour ces devis.

Concernant les Portes de secours et des sanitaires, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BODINEAU pour la porte de secours du groupe scolaire et le réglage des portes des sanitaires de l'école élémentaire pour un montant de 595.00 € HT.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve les devis présentés pour l'aménagement de la cour d'école à savoir 12 370€ pour le préau par l'entreprise DALO, 9 085€ pour la dalle par l'entreprise TTC ET 2 660€ pour le jeu de piste par l'entreprise Eden Com**
- **Approuve le devis pour la porte de secours et celles des sanitaires pour un montant de 595€ par l'entreprise Bodineau**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

C/ Devis pour vérification des extincteurs

Dans le cadre de la vérification annuelle des extincteurs (49 pour l'ensemble de la commune), 16 unités doivent être changées pendant les deux années à venir, Monsieur le Maire présente un devis de la société BARREAU.SI d'un montant de 1 432.55 € HT assurant la maintenance et le changement des extincteurs.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,:

- **Valide le devis de 1 432.55€ présenté par la société BARREAU.SI**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

D/ Contrat de maintenance des systèmes de ventilation au groupe scolaire/Crèche/restaurant scolaire.

Dans le cadre réglementaire des Établissements Recevant du Public, une analyse de l'air ambiant est obligatoire (9 unités). Il convient de vérifier notamment les filtres et les changer éventuellement.

Il est donc nécessaire de maintenir en état l'ensemble des systèmes de ventilation.

Monsieur le Maire présente un devis NERVET BROUSSEAU pour un montant de 2042.38 € HT par an pour assurer cette maintenance.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de l'entreprise NERVET BROUSSEAU pour un montant de 2 042.38€ pour la maintenance des systèmes de ventilation du groupe scolaire, de la crèche et du restaurant scolaire**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

E/ Devis de détection amiante au groupe scolaire.

Suite la demande de l'académie Orléans-Tours, il est nécessaire de disposer d'un dossier technique amiante (DTA) dans les écoles.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Société APAVE pour un montant de 880.00 € HT
- Société SOCOTEC pour un montant de 660.00 € HT.

Tous les deux répondent à la demande technique.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour le devis de la société SOCOTEC (660.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de la Société SOCOTEC de 660€ pour l'établissement du dossier Amiante du groupe scolaire de Pierres**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

F/ Travaux de voirie rue de la Grosse Borne

Monsieur le Maire propose un devis pour la réalisation des travaux de voirie de la Grosse Borne à Pierres :

- Entreprise TTC pour un montant de 13 916.00 € HT
- Un 2^{ème} devis a été demandé mais n'a pas été reçu.

Monsieur le Maire informe qu'une proposition de réfection en enrobé de cette rue ainsi que la rue Jean Monnet serait réalisée par le Conseil Départemental Juillet/Août.

Le montant du devis proposé serait moins élevé.

De plus, une demande de subvention au titre du FDI a été accordée par le Conseil Départemental (26 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de l'Entreprise TTC pour un montant de 13 916.00 € HT pour les travaux rue de la Grosse Borne.**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

G/ Travaux de voirie rue Albert Gautier (trottoir et mise en accessibilité).

Monsieur le Maire propose deux devis pour les travaux de voirie de la rue Albert Gautier (trottoirs et accessibilité) :

- Entreprise TTC pour un montant de 43 274 € HT
- Entreprise EIFFAGE pour un montant de 45 107.10 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'une proposition de réfection en enrobé de cette rue serait réalisée par le Conseil Départemental à la rentrée de septembre.

Le montant du devis proposé serait moins élevé.

Une demande de subvention au titre du FDI a été accordée par le Conseil Départemental (26 %).

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour le devis de l'entreprise TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de l'Entreprise TTC pour un montant de 43 274 € HT pour la réalisation des travaux de trottoirs et accessibilité de la rue Albert Gautier**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

H/ Devis pour chargement et transport de terre végétale.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise TTC pour un montant de 2 280.00 € HT pour le chargement et le transport de la terre végétale actuellement sur le site du Centre technique municipal.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de l'entreprise TTC pour un montant de 2 280€ HT pour le transport de la terre végétale**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

I/ Acquisition d'un aspirateur à feuilles.

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'achat d'un aspirateur à feuilles par la commune :

- Société Lhermitte Equipement pour un montant de 2 500.00 € HT
- Société GARDEN Equipement pour un montant de 7 438.01 € HT.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour le devis de la société LHERMITTE EQUIPEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide le devis de la société LHERMITTE EQUIPEMENT pour un montant de 2500€ pour l'achat d'un aspirateur à feuilles**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

J/ Cession de parcelles

Monsieur le Maire informe qu'une procédure de cession des parcelles pour l'euro symbolique, par M. CIRON Michel et HOME INVESTISSEMENTS au profit de la commune de Pierres, n'avait pas été menée à son terme en 2004.

Suite au remaniement cadastral, la numérotation de ces parcelles a été modifiée. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la cession de ces parcelles.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que cette cession est nécessaire du fait qu'un poste de relevage est implanté sur des parcelles privées (appartenant à M. CIRON et à HOME INVESTISSEMENTS) et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Il est proposé l'acquisition, pour l'euro symbolique, des parcelles cadastrées :

- . Section AC 211 d'une superficie de 41 ca (propriétaire Home Investissements)
- . Section AC 209 d'une superficie de 39 ca (propriétaire Home Investissements)
- . Section AC 208 d'une superficie de 34 ca (propriétaire M. CIRON Michel)
- . Section AC 205 d'une superficie de 27 ca (propriétaire Home Investissements).

Les membres de la Commission « Travaux » du 22 Mai 2018 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve l'achat par la commune des parcelles référencées ci-dessus pour l'euro symbolique**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

IV/ Marchés Publics

Signature convention avec la centrale d'Achats GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

La centrale d'achats Approlys Centr'Achats (créée par la Région et les départements de la Région centre) est constituée afin de :

- mutualiser les achats,
- partager les meilleures pratiques,
- permettre à ses adhérents de faire des économies grâce à une stratégie et des objectifs associés dans le respect de l'économie locale et les besoins des adhérents du territoire.

Parmi les achats couverts par Approlys Centr'Achats , nous pouvons trouver les fourniture de vêtements de travail, Electricité et services associés, Gaz, Plateforme vente enchères en ligne, Fourniture de bureau, papier, scolaire, etc, Fourniture produits d'entretien, Fourniture mobilier administratif et scolaire, Matériel restauration collective, Contrôles réglementaires, Panneaux de signalisation, Achat d'extincteurs, ...

L'adhésion à la centrale d'achats présente plusieurs avantages pour les membres :

- Simplification des démarches
- Cadre juridique sécurisé
- Maîtrise de l'achat public
- Conditions financières avantageuses grâce à l'effet volume
- Un espace sécurisé pour les adhérents sur www.approlyscentrachats.fr

Actuellement, elle compte 725 adhérents issus des Collectivités Territoriales, des Etablissements Publics, des opérateurs publics et privés.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 a été fixé à 50 €.

L'adhésion de la commune de Pierres pourra être présentée lors de la prochaine Assemblée Générale Approlys Centr'Achats lorsque le dossier sera complet, celle-ci devrait avoir lieu fin 2018. La commune de Pierres ne pourrait donc bénéficier des marchés passés par la centrale d'achat qu'en 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adhérer à la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS afin de pouvoir utiliser ses marchés et de l'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **L'adhésion de LA COMMUNE DE PIERRES (au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvée.**
- **Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.**
- **Monsieur Daniel MORIN, en sa qualité de MAIRE, est autorisé à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS**
- **La délégation de compétence conférée à Monsieur le MAIRE par délibération en date du MARS 2014 à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de LA COMMUNE DE PIERRES**
- **Monsieur le MAIRE est autorisé à inscrire pour l'année 2019 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.**

VI/ Scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE :

A/ Approbation du règlement intérieur du service de restauration scolaire

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal le règlement intérieur du service de restauration scolaire (document consultable en mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de règlement intérieur du service de restauration scolaire (surveillance des cours et de restauration scolaire) de la pause en annexe
- valide le coût de 10€ pour la gestion administrative pour les dossiers remis après la date limite de retour
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B/ Approbation des tarifs du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Teste qui soumet à approbation les nouvelles modalités de tarification du service de restauration scolaire pour l'année 2018-2019. Il proposera comme chaque année une augmentation des tarifs de 2%.

Cependant, devant le nombre trop important de familles ne respectant pas la procédure d'inscription des repas, (pour rappel avant le 20 du mois précédent) et devant la nécessité d'accepter tout de même les enfants au service de restauration qui ne doivent pas pâtir de la désorganisation de leurs parents, il est suggéré d'appliquer des tarifs spéciaux correspondant au prix de base plus 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les tarifs dont le montant figure ci-dessous :

Tarifs du service de restauration de la pause méridienne Année scolaire 2018-2019.

Catégories		Quotient Familial		Tarifs 2018-2019	Tarifs repas inscription au-delà du délai (+10%)
Habitants de la commune	1	0 €	5 550 €	3,46	3.80
	2	5 551 €	7 500 €	3.97	4.37
	3	7 501 €	9 750 €	4,48	4.93
	4	9 751 €	13 500 €	4,99	5.49
	5	à partir de 13 501 €		5,34	5.87
Hors commune				6.11	6.71

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

C/ Approbation du règlement intérieur du service de transport scolaire pour l'année scolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur TESTE qui soumet à approbation du Conseil Municipal le règlement intérieur du service de Transport (document joint)

Les changements envisagés pour la prochaine année seraient :

- D'instaurer un coût de transport
- De doter les élèves d'une carte informatique permettant un meilleur suivi du service de transport scolaire. Ces cartes et le logiciel de suivi sont mis gracieusement à disposition des communes par la Région

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de règlement intérieur du service de transport scolaire joint en annexe**
VALIDE le coût de 10€ demandés pour la gestion administrative des dossiers remis après la date limite de retour des dossiers
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

VII/ Désignation des jurés d'assises pour 2018

Monsieur le Maire demandera aux membres de l'assemblée délibérante de préparer la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2017 en tirant au sort dans la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral Pref-DRCP-BER-17-04/04 du 28 avril 2017 soit 6.

Au terme du tirage au sort dans la liste électorale, sont désignés :

- DELETRE Justin Antoine
- BOULIN Alain Claude
- RAULT (DELAUNAY) Diane Fleur
- HASSAN (VIDAL) Amina
- DELSART Claire Claudine
- CAUDAL (NAYROLLES) Nadine Marie Laure

VIII/ Ressources Humaines

Indemnité annuelle gardiennage de l'Eglise communale

Monsieur le Maire demandera aux membres de l'assemblée délibérante de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2018, sachant que le montant maximum pouvant être alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est de 479.86 € pour l'année 2018 (pour rappel indemnité identique pour l'année 2017). Cette indemnité doit être versée :

- à Mme BRAT Noëlle qui exécute ces fonctions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,:

- **Approuve le versement d'une indemnité de gardiennage 479.86 € à Mme BRAT Noëlle**
- **Autorise à Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.**

VIII/ Approbation du rapport d'activités 2017 du crématorium de PIERRES.

Monsieur le Maire présentera aux membres de l'assemblée délibérante le rapport d'activités 2017 du crématorium de PIERRES élaboré par le délégataire. Le document est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte de la bonne présentation du rapport d'activités 2017 du crématorium de PIERRES élaboré par le délégataire.**

IX/ Election d'un Membre aux commissions : « Travaux - Urbanisme », « Evènements et Manifestations », « Communication », « Finances Locales » en remplacement de Monsieur Richard GAILLARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Richard GAILLARD a démissionné de son poste de membre de la commission des finances de la commune pour raison de mutation.

Il convient aux membres du conseil municipal de procéder à un vote pour permettre le changement nominatif de la constitution d'une commission.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux souhaite remplacer monsieur Gaillard.

Monsieur Philippe BUTEAU se porte volontaire. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la désignation de Monsieur Buteau en qualité de membre de la Commission Finance en remplacement de Monsieur Gaillard.**

X/ Détermination des tarifs des festivités du 14 Juillet.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ROUX, adjointe chargée des événements et manifestations, qui proposera aux membres de l'assemblée délibérante de déterminer les tarifs pour les festivités du 14 juillet 2018 proposés par la commission événements et manifestations qui s'est réunie le 22 mai 2018.

La commission événements et manifestations a déterminé les tarifs suivants :

- 10 € pour 1 menu « complet » : 2 brochettes de poulet, frites, fromage et gâteau baba vodka et russe Val Loire (plus un café offert).
- 1 € la boisson (canette)
- 4 € le pichet de vin

Monsieur le Maire demande de valider les tarifs des festivités du 14 juillet 2018 proposé par la commission événements et manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les tarifs des festivités du 14 juillet 2018 proposé par la commission événements et manifestations.**

XI/ Informations diverses.

Monsieur le MAIRE :

- La commune a reçu l'étude de ruissellement et l'a transmise à Monsieur Gilson. L'objectif est d'étudier des aménagements afin d'éviter, par exemple, que ne se reproduisent des événements comme la coulée de boue d'août 2017.
- Certains riverains se plaignent du manque de désherbage. Monsieur le Maire rappelle que la commune est désormais soumise à la loi zéro produit phytosanitaire donc il est plus difficile de désherber. Toutes les communes sont concernées. Certaines incitent les habitants à entretenir leurs pieds de mur. Monsieur Creton pense qu'il faudrait faire passer ce message dans le Vivre à Pierres. Monsieur Teste ajoute qu'il faudrait prendre un arrêté du Maire pour valider cette mesure.
- La piste d'athlétisme est enfin prête, les tracés ont été réalisés. Les travaux avaient bien redémarrés comme prévus le 14 mai et les entreprises ont bénéficié du beau temps. Elle sera réceptionnée mercredi 20 juin à 18h. La piste est très agréable, d'une grande souplesse.
Madame Percheron demande si le feu d'artifice sera quand même tiré sur le stade. Ce que confirme Monsieur le Maire qui s'est renseigné auprès de la mairie de Maintenon. Monsieur Creton exprime sa crainte de voir le feu d'artifice tiré près du nouveau stade synthétique et le risque de voir la nouvelle piste d'athlétisme détériorée. L'artificier devra fournir des garanties.

Monsieur Teste :

- Les conseils d'école se sont déroulés en juin. L'école maternelle comptera 82 élèves (au lieu de 90 actuellement) répartis en trois classes (30 GS, 27 MS et 24 PS) soit une moyenne de 27 élèves par classe. La perte du jour de décharge de la directrice est confirmée. Madame Percheron appuie sur le fait qu'en cas de manquement d'un enseignant les enfants devront être répartis dans les autres classes, faisant alors monter l'effectif à plus de 40 enfants.
Pour l'école élémentaire, il y aura 172 élèves (au lieu de 178 actuellement) avec des classes allant de 22 à 27 élèves et donc une moyenne de 24.57 enfants par classe.
L'école a mis en évidence les problèmes comportementaux de certains enfants et indique qu'il n'y a pas de maître spécialisé à Pierres. Elle évoque également le taux d'absentéisme important des enfants. Certaines associations font manquer la classe pour les emmener à des tournois et tout au long de l'année les parents évoquent des manifestations ou événements familiaux. A donc été fait lors du conseil d'école un rappel de l'obligation scolaire.
Monsieur Creton souligne que la gravité de la situation est cependant plus importante lorsqu'un enseignant est absent et n'est pas remplacé.

- Le « Vivre à Pierres » est pratiquement terminé. Monsieur le Maire ne doit plus apporter que quelques corrections. Monsieur Teste souhaite qu'il soit distribué le week-end du 23 - 24 juin afin que l'information sur les Musicales de Boisricheux du 29 et 30 juin et 1^{er} juillet soit transmise à l'ensemble des administrés. Monsieur Teste au nom de Monsieur Gala poursuit en indiquant que le vendredi 29 juin se déroulera un concert de jazz avec un saxophoniste, le 30 juin un concert de musique russe et Tzigane et le dimanche 1^{er} juillet un spectacle avec une chanteur de style humoristique.

Madame Roux :

- Ce samedi 23 juin se tiendra de 14h à 17h un défi familial sur le city Parc réunissant des équipes composées des parents et enfants.
- Il sera suivi le soir à partir de 19h30 du Pique-Nique musical, comme d'habitude dans la cour de l'école élémentaire.
- Le 14 juillet, aura lieu le repas républicain avec un défilé aux lampions. Monsieur la MAIRE précise que c'est la commune de Maintenon qui organise le feu d'artifice et donc qu'il faut voir avec eux pour le défilé.
- Le Conseil Municipal des enfants de Pierres a rencontré le Conseil Municipal des enfants de Villiers le Morhier. Vendredi 22 juin se déroulera la chorale, la distribution des dictionnaires pour les élèves de CM2 partant au collège et la remise des prix pour le concours de dessin, dont le jury était constitué des petits conseillers de Villiers le Morhier.

Monsieur Creton :

- Dans le domaine du cyclisme, il y a une nouvelle championne de France de vitesse et vice-championne par point pour la catégorie Master : Angélique Ferdinand qui fait partie de l'ESMP cycliste.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h10

Le Maire